



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 juin 2020

Agglomérations valaisannes

50 millions de francs pour les projets de 3^e génération

Le Conseil d'Etat valaisan entend soutenir les trois projets valaisans d'agglomération de 3^e génération. Il propose au Grand Conseil un crédit d'engagement de près de 50 millions de francs sur une période de six ans afin de réaliser des mesures en lien avec l'urbanisation, les transports et le paysage. Le devis estimatif global pour la réalisation des projets prévus approche les 180 millions de francs. La Confédération assumera environ le tiers de ce montant, le solde étant à charge du canton et des communes concernées. Des accords de prestation ont été conclus entre ces dernières, l'Etat du Valais et la Confédération afin de régler la mise en œuvre et le financement de ces trois projets d'agglomération.

La politique fédérale en matière d'agglomération vise une planification générale et un développement conjoint de l'urbanisation, des transports et du paysage. La Confédération participe ainsi au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport tout en ménageant le cadre de vie dans les agglomérations. Au niveau cantonal, le Concept de la mobilité 2040 soutient également ces objectifs.

En septembre 2019, trois projets valaisans d'agglomération ont reçu le feu vert pour un financement fédéral: Agglo Valais Central, Agglo Chablais et Agglo Brig-Visp-Naters. Globalement, le coût de la réalisation des trois agglomérations est évalué à 178,9 millions de francs. La contribution fédérale totalisera 60,7 millions de francs à raison de 32,33 millions de francs au maximum pour Agglo Valais Central, 17,04 millions pour Agglo Chablais et 11,36 millions pour Agglo Visp-Brig-Naters. Cantons et communes doivent en conséquence financer 118,2 millions de francs. Des accords de prestations conclus entre le Canton, la Confédération et les communes concernées prévoient une participation cantonale à hauteur de 49,64 millions de francs sur 6 ans, si toutes les mesures prévues sont réalisées dans leur intégralité. Cette participation, sous forme de crédit d'engagement, est soumise à l'approbation du Grand Conseil.

Tous les quatre ans, les communes réunies autour d'un projet d'agglomération ont la possibilité de soumettre leurs propositions à l'Office fédéral du développement territorial. L'agglomération Brig-Visp-Naters a ouvert la voie en participant à la 1^{ère} génération de projet. Elle a été rejointe par les agglomérations Valais central et Chablais pour les 2^e et 3^e génération. Dans ce contexte, plusieurs mesures ont ainsi déjà bénéficié de la manne fédérale. Les plus emblématiques sont la passerelle piétonne sur la Vispa à Viège, l'aménagement d'une voie de mobilité douce de Naters à Bitsch sur le tracé d'une ancienne ligne ferroviaire (la « rote Meile »), la mise en place d'un réseau de transports publics d'agglomération dans le Valais central et dans le Chablais ou encore le réaménagement en zone de rencontre du centre-ville de Monthey.

Personnes de contact

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité, 027 606 35 05.



Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : information@admin.vs.ch

Nicolas Mettan, chef du Service du développement territorial, 027 606 32 82.